

LA Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....Fr. 10	Six mois..... 6	Un an.....Fr. 12	Six mois..... 7
* PAYABLES D'AVANCE			

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal
16, Rue Es-Sadiqia — TUNIS

ANNONCES :

Annonces diverses..... la ligne	0 40
Réclames.....	0 60
Chronique locale.....	1 50
PAYABLES D'AVANCE	

LE RÉSIDENT MILLET CONSPUÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

L'ASSASSINAT DE M. DE MORÈS ET L'OPINION

Tunis, le 25 juin 1896.

L'assassinat de M. de Morès ET L'OPINION

Dans notre dernier numéro, en parlant du misérable assassinat de M. de Morès, notre première impression avait été celle de la généralité de nos grands confrères de la Métropole.

Aujourd'hui qu'on a des renseignements plus détaillés, que tous les petits événements qui ont précédé et accompagné le départ de la mission sont connus, des rumeurs, des bruits sinistres ont couru dans le public, et l'opinion publique est allée jusqu'à porter des accusations très-graves sur le gouvernement du protectorat en Tunisie, et conséquemment, sur le gouvernement français.

Les dépêches communiquées et publiées par l'*Officiel* tunisien ont permis toutes les suppositions les plus pessimistes pour l'honneur de personnalités hautement placées à Tunis, puisqu'elles détiennent ou dirigent le pouvoir suprême.

Qu'on ne vienne pas nous accuser de parti-pris et même de mauvaise foi : nous ne faisons que citer textuellement les nouvelles parues dans le journal de la résidence à la date du 21 juin :

« Les lettres de M. de Morès au père Bailly dénoncent les manœuvres dont il a été victime.

Elles compromettent gravement des personnes et nous nous abstenons aujourd'hui de publier autre chose, sinon qu'une opposition formidable fut faite à M. de Morès, dont les projets contrariaient la gloire qu'on voulait tirer d'eux d'une autre expédition. »

Nous n'avons pas à dire d'où venait cette opposition formidable et, encore dans ce cas, nous laissons à l'*Officiel* le soin et la responsabilité de la désignation des personnes.

Nous trouvons en effet, toujours dans le même numéro, le passage suivant :

« Les renseignements publiés par le *Matin* tendraient à confirmer que le résident général et les autorités militaires de Tunisie se sont énergiquement opposés à l'expédition de Morès. »

Il n'est nul besoin, croyons-nous, d'insister sur ce rapprochement aussi instructif qu'étrange.

Il est donc avéré en France comme ici, que parmi les personnes compromises par les lettres de M. de Morès se trouve M. Millet.

D'ailleurs le système d'opposition indiquerait seul l'ingérence du résident en cette affaire ; la caractéristique est à, indéniable :

« On emprisonna son guide une première fois ; le second guide, arrêté également au moment du départ, le fut rendu à la mission que devant la colère de l'explorateur. »

Toujours et sans cesse l'autoritarisme arbitraire ; l'arrestation sans motif, sans raison, et même sans prétexte, parce que cela lui plaît.

Nos renseignements particuliers ou plutôt la rumeur publique ici sont plus précis.

On ne cesse de répéter que si M. de Morès n'avait pas été empêché par l'autorité de suivre la route tracée et convenue avant le départ de la mission, par Bir-Es-Sof, il serait arrivé sûrement à Ghadamès et au-delà.

Tels sont les bruits graves qui circulent et qui réclament une enquête, mais non une enquête comme celle dont parlent les dernières dépêches, enquête faite sous les ordres du commandant du cercle militaire de Gabès.

Nous avouerons que nous n'avons qu'une confiance fort limitée dans une enquête faite par les subordonnés des personnes compromises.

Nous voudrions qu'une enquête faite par des personnes indépendantes et surtout pas militaires, établisse nettement les responsabilités de la terrible et inqualifiable catastrophe du 8 ou 9 juin.

Certes, nous n'irons pas dans nos déductions, aussi loin que l'opinion publique de Tunis ; notre caractère et notre cœur de français se refusent à concevoir de si terribles soupçons, à porter de pareilles accusations, nous ne pouvons comprendre que dans un esprit français puissent germer de si sinistres conceptions.

Non, nous n'acceptons pas les suppositions des esprits surexcités par la lâcheté de l'attentat et qui voudraient faire la résidence complice de l'assassinat d'El-Ouatia.

Nous ne faisons que constater l'état des esprits à l'égard de nos gouvernants, état d'esprit qui a été provoqué par les divers agissements du résident et de son entourage.

Et puisque l'opinion publique est la reine du monde, et doit être obéie, le ministère devrait bien l'écouter un peu.

Les évadés de Favignana, arrêtés, conduits et enfermés non à la prison municipale, mais à la prison civile par ordre de la résidence — nous en avons la certitude et la preuve ; — l'arrestation arbitraire des guides de M. de Morès indiquent surabondamment, chez notre résident, un déséquilibre mental dont les accès aigus peuvent conduire au crime inconscient et ame-

ner de terribles et irréparables catastrophes.

Le Gouvernement français le verra-t-il enfin ? et nous laissera-t-il toujours dans ces cruelles alternatives ?

C. VERAX.

Il faut espérer que la triste fin du marquis de Morès mettra une fin à la dangereuse légende de la loyauté des Arabes, qui a déjà coûté la vie à Flatters et à Crampel, dit la *Politique Coloniale*.

Jusqu'ici nombre de bons et généreux esprits ont cru voir en l'Arabe nomade, sans doute parce qu'il marche toujours avec sabre et pistolet et que le travail lui répugne, une espèce de guerrier à l'âme droite, à la parole honnête. Rien n'est moins vrai. C'est un effronté et lâche pillard, né pour les trahisons, toujours à l'affût d'un mauvais coup et prêt à tous les crimes, nullement par fanatisme religieux, mais pour tirer quelque bonne prime ou pour la satisfaction de ses bas instincts de rapines. Le désert est peuplé, non de soldats du Prophète, mais de brigands qui tuent et dévalisent par leur rapacité, et pour qui les traités, les engagements et les paroles d'honneur ont la valeur de traquenards bons à attirer la proie. Les 10,000 francs de marchandises qu'avait avec lui le marquis de Morès ont autant contribué à sa mort que sa qualité de Français.

Et les vieilles légendes auront disparu devant la réalité des faits, le Sahara deviendra peut-être un peu moins souvent le tombeau de ceux qui s'y aventurent, presque toujours avec des données fausses.

Déshonorés et Mystifiés

Le télégramme suivant, adressé de Rome à l'*Agence Libre* et communiqué aux journaux, montre qu'en remettant à leurs geôliers les révolutionnaires qui s'étaient évadés, les Méline, les Hanotaux et les Millet ont fait acte non seulement de misérables, mais aussi d'imbéciles : ils ont été à la fois odieux et ridicules.

Voici le texte de la dépêche :

Rome, 14 juin.

On a été très surpris que la France ait donné dans le piège que lui a tendu le gouvernement italien pour se faire rendre les condamnés politiques qui s'étaient évadés de l'île de Favignana et réfugiés en Tunisie.

Si le gouvernement français s'était renseigné sur la nature du délit qui a amené leur condamnation, il aurait été complètement édifié.

Les réfugiés de Tunisie avaient, en effet, été poursuivis pour des délits politiques et condamnés en vertu d'une loi de circonstance qui permet d'assimiler les révolutionnaires italiens aux individus faisant partie d'une association de malfaiteurs.

Malgré cela, les peines auxquelles ils ont été condamnés sont celles du « domicile forcé » (coatto) qu'on peut assimiler à la peine française de la transportation. Ils avaient été internés à l'île de Favignana. C'est donc une peine politique qui leur avait été infligée.

Les formalités de l'extradition ont été si prestement menées que les amis des éva-

dés n'ont même pas eu le temps d'intervenir en leur faveur. On affirme même que le résident intérimaire n'a pas été consulté et qu'on ne lui a demandé de Paris aucun renseignement.

Tout le parti républicain italien, très ami de la France, a été péniblement impressionné de la conduite du gouvernement français dans cette affaire, et sa prompte décision ne s'explique que par les artifices dont le gouvernement italien a dû user pour surprendre sa bonne foi.

Il est donc impossible de soutenir plus longtemps, comme avaient tenté de le faire des valets de plume, que les évadés étaient de vulgaires malfaiteurs. Si Méline était un peu moins Méline et Hanotaux un peu moins Hanotaux, ils tâcheraient de diminuer un peu l'abjection dont ils se sont couverts en déclarant qu'il y a eu malodonne et en exigeant qu'on rendit les extradés. Mais allez donc parler bon sens ou dignité à de pareils marouffes !

M. Imbriani, député au parlement italien, a informé la présidence de la Chambre qu'il interpellera le ministère di Rudini sur l'extradition des condamnés politiques au domicile forcé dans l'île de Favignana et arrêtés par les autorités françaises près de Tunis.

Assemblée de J... F...

A la suite du vote du timbre et de l'enregistrement par la Conférence Consultative, chacun se demande qu'elle sera la conduite des membres de la Chambre de Commerce vis-à-vis du résident Millet et s'ils laisseront passer sans protester le vote servile d'une assemblée composée en majeure partie de J... F... dignes en tous points de faire partie de cette réunion d'eunuques.

Nous ne connaissons pas les intentions de ces messieurs, mais leur conduite à tenir vis-à-vis du personnage qui a eu l'impudence de demander un vote en faveur d'un impôt qui, quoiqu'en dise certain défenseur intermittent du résident, pèsera lourdement sur la colonie, est toute tracée : ils doivent carrément mettre en quarantaine l'homme qui a tenu si peu compte des manifestations publiques pour satisfaire à une mesquine question d'amour-propre et se préparer à protester encore le jour où le fisc vaudra mettre en application un impôt voté par vingt-trois larbins de bas étage.

LA SCIE ALGÉRIENNE

Toutes les années, lorsque la presse algérienne n'a plus rien à se mettre sous la « dent », c'est-à-dire lorsque la polémique chôme, elle enfourche son éternel dada qui consiste depuis 1800, à nous accuser de pratiquer la fraude sur une vaste échelle.

Il se peut très bien que quelques commerçants soient assez peu scrupuleux pour jouer à ce petit jeu, jusqu'au jour où ils se feront pincer et alors, que nos voisins le sachent bien, la justice leur fera rendre gorge des bénéfices illicites qu'ils auront pu réaliser...

Mais, parce qu'un, deux ou trois chena-pans auront pratiqué un genre d'opérations

que le code réprime s'ensuit-il par là que l'on doit constamment nous jeter à la face que nous sommes des fraudeurs, des contrebandiers ?

Poser la question, c'est évidemment la résoudre et les gens sages d'Algérie diront avec nous que c'est une véritable scie qu'on leur monte annuellement et qu'au lieu de leur ressasser toujours la même rengaine on ferait mieux de leur servir autre chose que le plat de la fraude tunisienne sur laquelle l'Akhbar, d'Alger, le grave journal l'Akhbar, lui-même, s'étend longuement dans un de ses récents numéros.

Voici ce que dit notre confrère :

« Nos confrères tunisiens accueillent assez mal les timides observations de la presse algérienne, sur la contrebande qui se fait sur le territoire de la Régence, la traitent durement. Selon eux, dans un accord aussi touchant que rare, nous chargerions cette Tunisie de tous les péchés d'Israël.

« En dénonçant la fraude qui se commet en Tunisie, au su et au vu de tout le monde, il n'entraîne pas dans notre esprit d'attaquer une colonie dont la France est fière, mais de faire cesser un commerce clandestin, dont bénéficient seuls quelques tripoteurs levantins.

« Pour nous résumer, nous répéterons : Oui, la Tunisie reçoit des blés russes qui remplacent dans la consommation le blé indigène qui est envoyé à Marseille ; d'où la nécessité constante d'augmenter les crédits ; oui, des vins italiens sont introduits en France sous l'étiquette tunisienne ; oui, enfin, la contrebande se pratique en grand dans la Régence.

« Et c'est une défaite véritablement trop naïve que de répondre à une accusation précise que si, après avoir expédié cent mille hectolitres, les tunisiens avaient encore du vin, c'est que la récolte en Tunisie avait été supérieure à cent mille hectolitres. »

L'Akhbar dit ensuite qu'il lui semble que si en bonne logique « on faisait disparaître la situation bizarre de la Tunisie, qui n'est ni terre française, ni pays étranger, il serait bien plus simple d'unifier le régime douanier des deux pays en le plaçant sous une loi unique qui rendrait moins facile la fraude. »

Et s'il en croit ses dépêches « le gouvernement reconnaissant le bien fondé des réclamations des algériens se serait préoccupé de régler une bonne fois la question et de mettre un terme au transit des vins : Sicile, Tunis, Marseille. »

« Il serait enfin temps d'enrayer la piraterie pratiquée par quelques négociants cosmopolites, au détriment des véritables producteurs et des travailleurs du sol, fussent-ils algériens ! »

En ce qui concerne la situation bizarre de la Régence, nos confrères algériens ont parfaitement raison de dire qu'il faut la faire cesser, mais, pour Dieu, qu'ils abandonnent cette idée fixe de vouloir nous présenter la Tunisie comme un foyer de contrebandiers, alors que s'il y avait réellement des fraudeurs quelque part, ils savent mieux que nous, que ce n'est pas de ce côté-ci de la frontière qu'il faudrait les chercher.

Il n'y a pas seulement que le président de la Chambre d'Agriculture qui aurait été pris à partie, en Conférence Consultative, par le mévrosé Millet.

M. Poulblon aurait dû aussi se défendre contre les attaques de l'irascible représentant de la France.

Mais mal en aurait pris à celui-ci qui aurait été énergiquement remis à sa place par l'honorable vice-président de la Chambre de Commerce.

Il faut espérer que toutes ces leçons finiront enfin par ouvrir les yeux du chef de notre résident sur le discrédit dont jouit celui-ci dans la colonie.

Dans les Contrôles

Dernièrement un des journaux résidentiels, par conséquent bien informé pour les mouvements plus ou moins administratifs, annonçait quelques changements dans les contrôles.

Les racontars qui, à ce sujet, ont circulé en ville ont amené même, paraît-il, un accès de rage chez M. René Millet, et ont failli, comme d'habitude d'ailleurs, amener la disgrâce d'un employé de la résidence, complètement innocent de la divulgation du secret, dont on l'accusait.

Il est bon d'ajouter que les vrais coupables, en cette occurrence, étant un naturalisé de la résidence et un italien naturalisé aussi, qui est au contrôle de Tunis, on s'était cru obligé de frapper un français qui n'en pouvait mais.

L'annonce, dans le susdit journal résidentiel, a produit des effets différents.

Dans certains contrôles comme ceux de Souk-el-Arba, il y a assez longtemps que les colons français se plaignent de leur contrôleur Chenel — le *Chanel* de la « fin d'un monde », de Dramont — pour qu'on les débarrasse de cet administrateur justement abhorré.

A Kairouan on illuminera sûrement le jour du départ du trop fameux Bouyat, digne élève du susdit Chenel et dont les parents, paraît-il, occupent une haute situation en Alsace.

Leurs nouveaux administrés, par contre, sont loin d'être dans la jubilation et ce n'est pas sans une appréhension bien légitime, d'ailleurs, qu'ils voient venir ces gens-là.

Ceux du contrôle de Grombalia, surtout dans cette situation : on leur donne comme contrôleur un homme dont le seul mérite est d'avoir eu un frère mort dans l'expédition du colonel Flatters, mais que sa haute incapacité ont fait éliminer de partout.

Incapable comme secrétaire de police, on essaie de le placer comme contrôleur à Béja ; impossible de le laisser dans cette situation, on le fait entrer dans les bureaux du gouvernement tunisien, on crée même pour lui un poste qui n'existait pas avant, celui de secrétaire-adjoint, chargé de la police et voilà que là encore on ne peut le garder : on essaie encore de le replacer dans les contrôles et ce sont les malheureux colons de la région de Grombalia qui vont servir de champ d'expérience à cet ignare capable tout au plus d'être agent de police.

Ne ferait-on pas mieux, une bonne fois pour toutes, de se débarrasser de tous ces gens qui sont la risée de l'administration française et font le malheur de la colonie ?

LE RÉSIDENT MILLET conspué au Conseil général DE LA SEINE

Le Conseil général de Seine après avoir émis un vœu pour que le gouvernement présente à la Chambre des députés une loi d'amnistie a adopté une motion protestant contre la complaisance du sieur Millet, représentant de la France à Tunis qui a eu l'infamie de livrer à la monarchie italienne les détenus politiques qui avaient cru trouver un asile sur une terre française.

Le Conseil général de la Seine envoie aux victimes de cette odieuse complicité du gouvernement opportuniste l'expression de sa vive sympathie.

Depuis que la famille Millet est installée à la Marsa, M. le résident général, en fervent catholique qu'il est, ne manque pas, le dimanche, de se rendre à Carthage et d'assister à la grand'messe.

Quel dommage que ce saint homme n'ait pas suivi sa vocation première !

Il serait, aujourd'hui, au moins archevêque !

Variations Politiques

Pendant tout le cours de la Conférence Consultative l'attitude de M. de Carnières a été ou plutôt a eu l'air d'être correcte ; aussi nous n'avions pas hésité un seul instant à l'approuver et à l'en féliciter.

Mais après la lecture de la *Tunisie Française* de samedi dernier, il a fallu déchanter et le proverbe de Boileau nous est revenu à la mémoire. « Chassez le naturel, il revient au galop. »

Mais une chose nous a laissé perplexes ; cela se trouve dans les premières phrases de l'article-leader de M. de Carnières, il est vrai que nous ne sommes pas nous dans les

arcanes gouvernementales et que nous ne faisons pas partie des augures de la Conférence Consultative, augures beaucoup plus forts que les anciens puisqu'ils peuvent se regarder sans rire.

Voici donc ce que nous avons lu avec une certaine stupefaction en tête de la première colonne de la *Tunisie Française*.

« Le décret sur le timbre, atténué par la commission technique, puis par la commission des finances de la Conférence constitue une amélioration notable au régime qui était en vigueur avant le 30 décembre 1885. »

En toute sincérité nous avons ne pas compris : comment M. de Carnières, ce fin politique, dont la loyauté et la correction sont si connues, a eu un seul instant l'idée de combattre un pareil décret : nous ne comprenons pas surtout ce changement brusque dans le concept de M. de Carnières qui trouve la veille un décret exécrable, puisqu'il le combat, à la Conférence, avec cette énergie, cette vigueur que l'on sait et qui le lendemain trouve dans son journal le même décret notablement meilleur que le régime fiscal antérieur.

Il faudrait cependant s'entendre une bonne fois pour toutes et nous ne croyons que la chaleur vivifiante du soleil tunisien ait sur les décrets la même action que sur les fruits qu'elle fait mûrir du jour au lendemain.

Est-ce que, vous voudriez encore pour la 100^e fois essayer de retourner votre veste M. de Carnières ?

Eh ! bien, là, vrai il vaut mieux pour vous la porter du côté que vous la portiez au cours de la Conférence, c'est d'ailleurs le côté le plus propre, puisque c'est celui que brosse le plus souvent le résident.

Et il est préférable de porter le simple veston et le chapeau à larges bords des opposants, que la faquigne plus ou moins galonnée des laquais résidentiels.

Votre rôle est bien plus noble, bien plus digne à la tête ou même dans les rangs de l'opposition que dans le troupeau domestiqué de la résidence.

Il vaut bien mieux recevoir des excuses, qu'en faire, comme vous le faites presque dans votre journal de samedi.

M. le commandant Racine est définitivement réintégré dans les cadres de l'armée française.

Il a fait mercredi ses visites officielles avant de rejoindre son nouveau régiment.

Complices

L'affaire d'infanticide que nous avons signalée depuis quelque temps, préoccupe grandement, et à juste titre, l'opinion publique.

Les suppositions vont leur train et sont loin d'être favorables à certaines hautes personnalités tunisiennes.

Nous avons été cependant assez explicites, certains témoins qu'a entendu le juge d'instruction ont été assez catégoriques pour qu'on prenne une décision quelconque.

C'est cette lenteur, qu'on ne peut imputer, nous en sommes certains, qu'au trop grand nombre d'affaires qui surchargent l'instruction et surmènent véritablement l'honorable M. Froppo, qui énerve l'opinion publique et donne naissance aux mauvais propos qui circulent.

Les uns prétendent que de hautes influences cléricales protègent le coupable. D'autres disent que l'avortée à la cuisse très-écossaise et que ce sont là les raisons qui ont empêché d'agir certain fonctionnaire, avec qui nous avons demandé, en vain, la confrontation.

Que doit-on croire de tous ces bruits, de toutes ces appréciations qui circulent tout bas ?

Chacun a ses idées, ses principes en fait de morale sociale.

Nous osons croire qu'on n'ira pas jusqu'à nous accuser d'encourager les délations et les dénonciations, qui sont de vilaines choses, surtout si elles sont anonymes, et ce n'est pas notre cas.

Mais pour nous, nous croyons et nous affirmons bien haut, que le silence en matière de fautes graves, de crimes ce serait changer en complices les honnêtes gens qui ont eu le malheur de découvrir ces crimes.

Car dans tous les pays du monde et en tous les temps, celui qui a vu et connu un acte délictueux, criminel et qui le dissimule, devient le complice de celui qui l'a perpétré.

Le principe de la probité publique et privée doit dominer toutes les traditions d'amitié et d'influence malsaines.

Il faut que les honnêtes gens aient le droit, sans encourir un blâme et quelquefois même un châtement, de dire tout haut ce qu'ils ont vu commettre de contraire à l'honnêteté, à la probité, à la moralité publiques.

La morale qui doit régner dans notre société, ne doit pas être une morale spéciale, relative, limitée par des considérations mesquines, étroites, quelquefois sales, mais la morale de tout le monde, la morale publique, celle qui luit et brille au grand soleil.

Et nous sommes convaincus, nous pouvons même affirmer que ce sont là les idées de l'honorable M. Froppo juge d'instruction, et aussi de M. Spire, chef du parquet tunisien.

On n'est pas plus cruel pour ses amis que vient de l'être M. Petit, rédacteur de l'*Avenir de Sousse*, qui vient de publier la liste des membres de la Conférence Consultative qui ont voté l'impôt du timbre et de l'enregistrement.

M. Petit se fait un honneur et une gloire d'avoir contribué à grever la Tunisie d'un nouvel impôt qui serait bientôt suivi d'autres si le gouvernement laissait à la tête du protectorat l'illustre Millet.

Nous en prenons acte.

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX

GRAND CAFÉ DE TUNIS

RESTAURANT À LA CARTE ET À PRIX FIXE

Depuis quelques jours, on se demande avec inquiétude dans le public ce qui a bien pu se passer d'anormal que la résidence générale à Tunis et le palais de La Marsa sont gardés par une nuée d'agents de police secrète.

Les langues vont bon train et chacun émet naturellement son opinion.

Est-ce que par hasard un mauvais fustige aurait écrit une lettre de menaces à M. Millet, qu'il s'en prendrait à sa peau d'avoir livré les six socialistes italiens ?

À notre avis, cette garde à vue est une précaution exagérée qui fait pouffer de rire, car lorsqu'un malfaiteur veut faire un mauvais coup, il est assez probable qu'il ne doit pas colporter ses intentions sur tous les toits.

Deux journaux indépendants sont à la veille d'éclorre à Tunis, ce qui portera à trois le chiffre des organes libres.

À nos côtés, ils combattront le bon combat, c'est-à-dire, pour commencer, à saper la base du triste bonhomme dont la colonie ne cesse, depuis son arrivée, de demander le déplacement.

GRAND CAFÉ GLACIER

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS

Notre confrère Prax, arrêté et écroué à la prison civile de Constantine pour y purger la peine de 3 mois d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné par le tribunal de Tunis sur la plainte de Tridon, vient d'être remis en liberté, bénéficiant d'une remise de peine de deux mois.

BRASSERIE DU PHÉNIX, rue Amilcar
PLATS DU JOUR

Ousqu'il y a d'la gêne, y a pas d' plaisir, n'est-ce pas M. Mohamed bel Khodja ?
Entre amis, un bon conseil :
Lorsque vous voiturez femme à votre goût — et surtout femme d'autrui — fut-ce même de six à huit heures du soir,

baissez donc un peu mieux les stores, vous ne compromettez pas ainsi une chrétienne et qui plus est, dit-on, femme d'un collègue.

M. Ernest Crotte, artiste lyrique, est prié de passer au bureau de la *Petite Tunisie* pour renseignements le concernant venant d'Oran.

Epicerie DOURA, (Voir aux annonces)
Nous avons dit que M. Millet n'attendrait pas le quatorze juillet pour filer. Nos prévisions étaient justes puisqu'on nous affirme que M. Millet le résident et sa famille s'embarqueront mercredi prochain pour France.

Le nommé Ali ben Zmerli, l'un des survivants de l'expédition du marquis de Morès, est arrivé mardi soir à Tunis. Les autorités se sont empressées de le garder à leur disposition, en lui offrant le local et la nourriture gratis jusqu'à ce que le mystère qui plane sur le massacre de la caravane Morès soit éclairci.

BOCK ORBEC, boisson à la mode
M. Pierre Lescot, chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer sa clientèle que depuis du 12 juin son cabinet et laboratoire dentaires sont transférés place de la Résidence (maison Racine). Entrée par la rue de Rome.

Un anonyme de Bizerte se plaint à nous des ravages de certain fonctionnaire, jeune et beau, dans le cœur des belles de l'endroit et nous prie de demander son changement.

Notre anonyme correspondant doit être, ou un vilain jaloux qui a craint qu'on lui enlève sa belle, ou un mari qui a peur d'être coiffé, car il paraîtrait que ces dames de là-bas s'arracheraient ce coq qui ne sait plus où donner de la tête... Heureux veinard!

Passe encore de monter à cheval, même affublé d'un comique costume, galonné sur toutes les coutures, mais enfourcher une bicyclette, voilà qui doit donner du prestige au représentant de la France, aux yeux des indigènes!

Il n'y avait qu'un Millet, capable d'une idée aussi saugrenue.

Depuis quelques jours, les balayeurs et les balayeuses mécaniques ont repris leur sinistre besogne; aussi se réveille-t-on complètement asphyxié par des nuages de poussière empestée et microbifère.

En France, on arrose avant le balayage. Ne pourrait-on en faire autant à Tunis? Nous attendons la réponse de la municipalité.

Très jolies Chambres meublées à louer chez Mme Veuve Adam, coin de la rue d'Autriche et avenue de Carthage.

Monsieur A. Guibet est prié de passer au bureau du journal pour terminer une bonne fois pour toute, une affaire qu'il laisse en souffrance depuis trop longtemps.

Jolie petite maison à louer à Hammam-el-Lif, pour la saison d'été. (2 pièces et cuisine, jardin.)
Prix modéré.
S'adresser au bureau du journal.

l'Estudiantina Tunisienne, nouvelle société artistique, offre, à l'occasion de son inauguration, une matinée-concert, dans la salle de l'Eldorado, le dimanche 28 juin, à 3 heures 1/2 de l'après-midi.

Les voyages de René

I
René cinq ou six fois tous les ans, Au beau temps, S'en va dans les départements En voyage.
Il part dans ses malles emportant En rubans
Tout un excédent de bagage.
A peine sorti du train, On l'acclame en chemin. Pendant que dans sa voiture Il file à la Préfecture.
D'où sans perdre un instant, Il repart subitement Voir défiler tambour battant
Les gardes champêtres, les braves pompiers, Les brigades de gendarmerie, Les sergents de ville; les petits troupiers, L'artillerie, la cavalerie, Maires, adjoints et conseillers, Sociétés de tir et de gymnastique, Les magistrats, les marguilliers... Ah! quel tableau! c'est magnifique!

II
Monsieur René, le lendemain, De grand matin Se lève et va prendre le train: Le temps presse. Mais s'il fait ce voyage d'agrément Ereintant, Le programme varie sans cesse, A peine sorti du train,

On l'acclame en chemin, Tandis que dans sa voiture Il file à la Préfecture, D'où sans perdre un instant, Il repart subitement Voir défiler tambour battant
Les gardes champêtres, les braves pompiers, Les brigades de gendarmerie, Les sergents de ville; les petits troupiers, L'artillerie, la cavalerie, Maires, adjoints et conseillers, Sociétés de tir et de gymnastique, Les magistrats, les marguilliers... Ah! quel tableau! c'est magnifique!

III
Monsieur René aussitôt Sans repos Retourne à la gare subito, Le temps presse; Dans une autre ville, il doit le même soir Se faire voir.
Le train repart grande vitesse, Vers une heure du matin, Monsieur René enfin A le temps de faire une pause, Dans une belle chambre repose; Plaiguez son triste sort, Car dans ses rêves d'or Il revoit défiler encor
Les gardes champêtres, les braves pompiers, Les brigades de gendarmerie, Les sergents de ville; les petits troupiers, L'artillerie, la cavalerie, Puis soudain il entend jouer Toutes les sociétés de musique... Ah! quel plaisir de voyager Comme Ministre de la République!

IV
Monsieur René s'éveillant Le jour suivant, Se dit: J'ai des croix, des rubans Plein mes poches: A mes collègues j'ai promis Que ce pays En aurait, je ne veux pas de reproches. Il fait venir le Préfet Qui de suite lui fait Une liste de nichamés Y avait rien que des dégommes René dit ceci: J'ai des croix, Dieu merci!
Les gardes champêtres, les braves pompiers, Les brigades de gendarmerie, Les sergents de ville; les petits troupiers, L'artillerie, la cavalerie, Maires, adjoints et conseillers, Sociétés de tir et de gymnastique, Les magistrats, les marguilliers... Faut faire aimer la République!
PIERRE LILAS.
Poète de la Hara.

CERCLE ET CASINO DE KHÉREDDINE

INAUGURATION le dimanche 28 juin 1896
Ouverture du Casino, à 10 heures du matin; Apéritif-Concert, de 5 à 7 heures du soir; Concert par les Tsiganes, de 8 à 9 h. 1/2; Grande Fête Vénitienne, à 9 h. 1/2; Feu d'artifice, à 10 h. Retour à Tunis, à 11 h. 50.

Café-Restaurant de premier ordre
PRIX MODÉRÉS

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Agence de Tunis
Emission de 325.000 Bons à lots de l'Exposition de 1900
Les souscriptions sont reçues sans frais, dès à présent et jusqu'au 20 juin, aux guichets du COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS, Avenue de France.

Grande Brasserie du Phénix TUNIS

Bière française garantie pur MALT ET HOUBLON
VENTE EN FUTS, BOUTEILLES ET BOCKS
Expédition dans l'intérieur
F. MACHÉRET, agent général rues Amilcar et Annibal

Laiterie Modèle

A LAFRANE
DESPÉROUX, PROPRIÉTAIRE
DÉPÔTS:
Rue d'Italie, 15 (en face la Poste)
Avenue de la Marine (en face la maison Colosio)

ETABLISSEMENT DES BAINS DE MER
du Casino d'Hammam-el-Lif

Ouverture de la Saison
M. JULIEN a l'honneur d'informer le public que l'établissement des bains de mer est ouvert depuis le 1^{er} juin.
Liqueurs des premières marques
CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX
GOUTERS, ETC., ETC.

LA GOULETTE BAINS DE MER
Saison balnéaire 1896

LA GRANDE ROTONDE
Propriétaire: Victor BESSIS

RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Cabines de Bains. — On peut louer pour la saison
CONSOMMATIONS DES PREMIÈRES MARQUES
DIMANCHE, JEUDI, SAMEDI
GRAND CONCERT FRANÇAIS
On prend des pensionnaires

17 FR. INCROYABLE!
La Véritable Montre
Régulador D. G. 1^{ra}
GARANTIE DEUX ANS
en vente chez D. LADISLAS
Horloger-Bijoutier
9, Avenue de France, 9,
GRAND ASSORTIMENT de décorations et insignes français et étrangers

Entreprises générales d'électricité
FÉLIX DAPOIGNY
successeur

DE J. CHEVALIER
TUNIS, — 20, Rue Essadikia, 20. — TUNIS

Depuis le 10 juin courant
la Librairie-Papeterie D'AMICO

a divisé et transféré comme suit:
Pour la librairie (journaux, etc.)
22, AVENUE DE FRANCE
LIBRAIRIE PARISIENNE
Pour la Papeterie (Détail)
Rue Al-Djazira, tout près la Porte de France
Pour la Papeterie (gros et demi-gros)
Rue des Maltais, en face le Petit Louvre

René Delarue
14, Rue d'Espagne, Tunis

VINS DE TUNISIE GARANTIS NATURELS
Eux-de-Vie de Vin et de Marc
VINS DE FRANCE
fins, demi-fins, ordinaires
RHUM SAINTE-LUCIE EXTRA
CHAMPAGNE RYART

TERMINUS-HOTEL
J. CAILLODS, propriétaire

Place de la Gare Française. — TUNIS
Cuisine Recommandée
Cet établissement se recommande à MM. les Voyageurs, Touristes et Négociants par son confort, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.
Prix Modérés

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparés au Coaltar saponiné Le B... pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées. Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.
Le flacon, 2 fr.; les 6 flacons, 10 fr.
Se défier des contrefaçons
DÉPÔT: à la Pharmacie E. NÉE

Restaurant d'Athènes

Vin de Samos
authentique) de provenance directe
Prix: 1 fr. 50 le litre. On porte à domicile
CHEZ M. PAPAYANNI
Rue de l'Eglise, 4, Tunis

MAISON F. DUC
Hotel-Restaurant Californie

44, Cours Belsunce — MARSEILLE
Service à la carte et à prix fixe
GIBAUD ET RICHARD, successeurs

Changeement de Propriétaire
Café-Restaurant Américain
TUNIS. — Rue de Bône. — TUNIS

ÉTABLISSEMENT 1^{er} ORDRE
Liqueurs de Marque. Cuisine soignée
DÉJEUNER ET DINER: 2 FR.
Salons Particuliers
Établissement ouvert toute la nuit

AVIS Pour avoir des médicaments bien préparés et bon marché, s'adresser à la Pharmacie du Croissant

46, Rue d'Espagne — TUNIS
GRND RABAI. — LARROUYAT, PHARMACIEN
Dépôt de la Maison Charras, de Marseille
Glutinerie médicale contre le diabète.

AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE
C. BOURY, Armurier
TUNIS — 23, Rue Al-Djazira. — TUNIS

M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans ses magasins rue Al-Djazira n° 23, un grand assortiment d'instruments de pesage de meilleures fabriques françaises et dans d'excellentes conditions.

L'EXTRAIT de VIANDE LIEBIG
est INDISPENSABLE dans
TOUTE BONNE CUISINE
pour améliorer
POTAGES - SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

QUINQUINA VINCENT
(Marque déposée)

Vente des Vins de l'Archevêché de Carthage (GROS ET DÉTAIL)
Expéditions par Caisses et par Futs dans tous les pays
On expédie par colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.
S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

Epicerie de la Régence

Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages
CONSERVES, SALAISONS
Liqueurs des 1^{res} marques
ATHANASIOU & C^{ie}
12, Rue d'Italie — TUNIS

Goûter le
CHOCOLAT DOURA
c'est l'adopter
2 FRANCS LE KILO

Dépôt: rue des Glacières, 10-23-29, Tunis

FORGES DE LA PROVIDENCE
Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.
La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.
Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.
gent pour la Tunisie: J. FOR TI
TUNIS. — 14, Rue des Glacières — TUNIS

Quincaillerie Martz & Chaudron
PELLET & AZERM, Successeurs
AVENUE DE LA MARINE, TUNIS

— 0 —
Spécialité de Tuyaux caoutchouc avec et sans spirales fer, pour caves et arrosage
Tuyaux à gaz. — Caoutchoucs en feuilles pour
Clapets et Joints à vapeur
Cordes et Cartons d'Amiante
PRIX TRÈS RÉDUITS

PILULES PURGATIVES & DÉPURATIVES DE KORBUS

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé par l'usage de ce remède populaire employé depuis longtemps.
Très efficace, économique et facile à prendre. Purifie le sang et convient dans toutes les maladies dépendant de mauvaises digestions et de paresse intestinale.
2 francs la boîte
Dépôt: PHARMACIE CENTRALE DE PARIS
Le gérant: U. CROUZET.
Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia 14

Grande Boulangerie
et Pâtisserie Anglaise
Wagner et Albrecht
24, Rue d'Italie, 24
et rue de la Commission, 8 - TUNIS
Succursale à Hammam-Lif

Brioche. — Croissants. — Petits Pains pour thé et café. — Bonbons. — Gâteaux. — Tartes. — Desserts, etc.
Pains de luxe et de ménage. — Spécialité de Pains anglais. — Biscuits. — Pâtés fins. — Vins fins et liqueurs de premier choix. — Petits fours. — Fournitures pour soirées, Baptêmes, Mariages et Bals.

5 Médailles d'Or — Grand Diplôme d'honneur, Paris 1889
Demange Frères & Alioth
Propriétaires-Industriels
PAU, SOUSSE, BORDEAUX

HUILES D'OLIVE DE TUNISIE
Garantie pure de tout mélange

EXPÉDITION ET COLIS POSTAUX DE 5 KLOS en Tunisie, Algérie, Corse, France et à l'étranger.
Livraison à domicile en stagnon DE 5, 10, 15, 20 ET 25 KIL.
S'adresser pour toutes les Commandes à M. PAUL NADAL, représentant pour la Tunisie, 19, Rue d'Italie. — TUNIS.
Envois franco d'échantillons sur demande

Boulangerie Viennoise
8, Boulevard de Paris
Ferdinand HEINRICH

SPECIALITÉ DE PAINS VIENNOIS
Croissants au Beurre
Petits pains pour Restaurants et Hôtels ON PORTE A DOMICILE

A. GAUVAIN
Dépositaire des produits de la Maison
SAINT FRÈRES
TUNIS 22, rue d'Espagne, 22, TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées — tentes et tapis — rideaux — toiles et sacs — moquettes — chemises — gilets de chasse — espadrilles — sangles, septain — cordages et ficelles.

Domaine P. Potin
CHAUX
HYDRAULIQUE
et Ciments
Dépôt : rue du Portugal

FEUX D'ARTIFICE
en tous genres
J. PAGNESSA, artificier
Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis
22, AVENUE DE LA MARINE, 22

Entreprise de fêtes publiques et privées; vente et locations d'articles d'illumination, pétards serpentins, soleils, etc., figures allégoriques sur commande.
Prix défiant toute concurrence

Compagnie Algérienne
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 15 MILLIONS entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France
Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 — Bons de caisse, bons trois ans et deux ans, 30/0; bons à 4 un an et quatre ans, 2 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0.

Banque de Tunisie
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 8 millions de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vue et à échéances fixes — Garantie de titres au Paiement et escompte de coupons. Reports. — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.
SOUSCRIPTIONS -- EMISSIONS

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE
AIMÉ EYRIÈS
TUNIS - 24, Rue d'Italie 24 - TUNIS
MAISON FRANÇAISE
La plus ancienne de Tunis, se recommandant par la finesse de ses produits
PAR TOUS LES COURRIERS
GRAND ARRIVAGE DE FROMAGES ET BEURRE FRAIS
MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

MATÉRIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL
Chemins de fer portatif Decauville
FABRIQUE DE NORIAS
de tous Systèmes
Aristide ALLIEZ
CONSTRUCTEUR BREVETÉ S. G. D. G.
- MUSTAPHA - ALGER
Maison fondée en 1877
No 10092 1889. 1^{er} prix dans l'Exposition 1889

Charrues, herses, scarificateurs, faucheuses, moissonneuses-lieuses, locomobiles, batteuses, etc.
Raymond VALENS, ingénieur civil, Tunis

AUX CISEAUX D'OR
Fabrique générale d'instruments et d'appareils de Chirurgie et de Médecine
Fabrique de Coutellerie en tous genres. — Fabrique de Bandage ET D'APPAREILS ORTHOPÉDIQUES SUR MESURE

Maison de Confiance
L. THIERS, coutelier, bandagiste, orthopédiste
TUNIS, 26, Rue Al-Hadjira, 26 - TUNIS

Instruments de chirurgie et pour vétérinaires, couteaux de poche extra fins, coutellerie fine, coutellerie de table, canifs coupe-cors, ciseaux. — Séateurs, greffoirs, pique-vins, rasoirs garantis, tondeuses humaines des meilleurs systèmes, tondeuses pour chevaux, chiens, moutons. — Outils pour bouchers, charcutiers, éminçiers horticulteurs, vigneronniers etc. — Bandages pour toutes hernies, ceintures hypogastriques, suspensoirs, bas élastiques et en peau de chien, gouttières, attelles, jambes de bois, membres artificiels, béquilles, articles de voyage pour malades. — Urinoirs, irrigateurs, injecteurs, sondes, pulvérisateurs, seringues sous-cutanées, ceintures-ventrières, articles d'allaitement et d'hygiène. — Réparations et aiguisage en tous genres.
Maison recommandée par ses articles supérieurs en qualité et solidité

MAISON PIERRE AUVIN — TUNIS
A. LIODET, successeur
Marbres bruts et ouvrés
Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Italie
CHEMINÉES DEPUIS 10 FR
Articles de fumisterie, carrelages, escaliers, monuments funéraires etc.
Bureaux et magasins : 7, Rue d'Espagne
Vastes Entrepôts : Rue d'Italie
N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la maison pour la pose de travaux.

BOIS DU NORD
Madriers, Planchettes, Chevrons, Linteaux en toiture
Lattes à Plafond
BAPTISTIN BRÉMOND
SCIERIE MÉCANIQUE — MENUISERIE & CHARPENTE
Avenue de la Marine, 1, 2, 3 et rue de Belfort — TUNIS

"L'AFRIQUE FRANÇAISE"
Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents
Capital : UN MILLION
Siège social : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 23 — Alger
Incendies
Accidents
propriétés mobilières et immobilières
Collectives pour chantiers, travaux agricoles, sapeurs-pompiers
INDIVIDUELLES, chevaux et voitures
RÉCOLTES SUR PIED
bris de glaces
en gerbes et en meules
S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perrucca, agent général à Soussse.

LE MONDE
Cie Française d'Assurances sur la vie et contre l'incendie
SIEGE SOCIAL : PARIS, 46, rue Lepelletier
SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

INCENDIES. — Surprises d'immeubles, fermes mobilières, marchandises. — Assurances contre la foudre et des appareils à vapeur. — Contre les recours des locataires. — Contre les risques locaux et les risques du voisinage.

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates différées et de survies. — Nues. — Propriétés, etc.

La Cie Le Monde opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Cie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.
Les polices de la Compagnie Le Monde sont acceptées par Le Crédit Foncier de France.
S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Cie à Tunis, 25, Avenue de Paris.

"LE PHENIX"
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE
SIEGE SOCIAL : 10, rue LAFAYETTE — PARIS
Agent général pour la Tunisie:
M. Ch. BAUDOT, 26, Rue Sadikia. — TUNIS
PRINCIPALES SOUS-AGENCES :
MM. NESTIER aîné, à SOUSSE; PAGLIARELLO, à SFAX; PAYRON, à GABES; WARGUËR, à MEHDIA; SAYON FRÈRES, à BIZERTE; PHILIPPE SANG à LA GOULETTE, KRAM et environs; GRUAT, à MEDJEZ-EL-BAB; LORIT à SOUK-EL-ARBA; GUÉNOR, à GHARDIMAOU et LEVY, à KAIROUAN.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme — Capital 30 millions
SUCCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe :
A vue 2% — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3%.

Demandez Partout
LE KINA BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison Lavaine et Cie et du champagne Montebello.

ÉPICERIE ET COMESTIBLES
GROS DOURA FRÈRES DÉTAIL
TUNIS, rue des Glacières, 25, 27
Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires
Semoules et Farines — Pommes de terre
LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

TRANSIT INTERNATIONAL
P. Dana & Foubert
TUNIS, — 12, RUE ES-SADIKIA, 12. — TUNIS
Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des Chemins de Fer de Marseille
GONDRAND FRÈRES, Agents
Embarquements. — Débarquements. — Service des Bagages aux arrivées et départs des paquebots.
Un agent portant les insignes GONDRAND FRÈRES est en permanence à la salle des douanes.
Magasin de dépôt. — Opérations en douane. — Avances sur marchandises. — Camionnage pour la ville et la campagne. — Déménagements.
TARIFS MODÉRÉS ET AGRÉÉS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES
(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.)
Un emballer de Paris est attaché à l'Agence

C^{IE} DE NAVIGATION MIXTE
Cie TOUACHE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6,730,500 FRANCS
Service postal Français
AGENCE DE TUNIS
Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches
DÉPART tous les jeudis, à 5 h. soir de MARSEILLE pour TUNIS
— tous les mardis à 4 h. du soir de TUNIS pour MARSEILLE
— tous les dimanches à 4 h. 1/2 du s. de TUNIS pour SOUSSE, MONASTIR, MEHDIA, SFAX, GABES et DJERBA
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, rue d'Allemagne
L'Agent, J. B. PÉDELUPÉ,

Compagnie Générale Transatlantique
SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
Départ de Marseille..... Vendredi à 4 heures soir
Arrivée à Tunis..... Dimanche à 5 heures m.
Départ de Tunis pour Malte..... Dimanche à 3 h. 30.
Arrivée à Malte..... Lundi à 9 h. 30 matin
Départ de Malte pour Tunis..... Lundi à 5 h. soir.
Arrivée à Tunis..... Mardi à 11 matin.
Départ de Tunis pour Marseille..... Mercredi à 3 h. 30
Arrivée à Marseille..... Jeudi à 5 h. matin
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille
Départ de Marseille..... Lundi à 4 heures
Arrivée à Tunis..... Mercredi à 5 h. matin
Départ de Tunis pour Sousse..... Mercredi 3 h. 30 soir
Arrivée à Sousse..... Jeudi à 3 h. 30 s.
Départ de Sousse pour Tunis..... Jeudi à 5 h. soir.
Arrivée à Tunis..... Vendredi à 5 h. m.
Départ de Tunis pour Marseille..... Samedi à 3 h. 30 soir.
Arrivée à Marseille..... Lundi à 5 h. matin.
Prix des Places :
1^{re} classe, 100 fr. 2^e cl. 70 fr., 3^e cl. 30 fr. 4^e cl. 15 fr. nourriture comprise
AVIS IMPORTANT
MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 7, rue Es-Sadikia.

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 100,000,000 de francs
AGENCE DE TUNIS
Th. PROUST, directeur
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.
Dépôts à vue et à échéances fixes
A vue..... 2% A 3 ans..... 3 1/2%
A 1 an..... 2 1/2% A 4 ans et au-delà..... 4%
A 2 ans..... 3%
Loction de coffres-forts
Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants a plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.